



CIRCULAIRE N 2322 MFB/DGD du 06 NOV 2024

Objet : Extension de l'utilisation de la plateforme informatique pour le contrôle de la Valeur et du classement tarifaire (Asyval Web) aux opérateurs AGL, TTS et Global Manutention.

Réf : Circulaire n° 2298/MFB/DGD du 12 avril 2024.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que l'accès à la plateforme pour le contrôle de la Valeur et du classement tarifaire (Asyval Web) est étendu aux opérateurs ci-après :

- Africa Global Logistics (AGL) ;
- Transit Transport Services (TTS) ;
- Global Manutention Côte d'Ivoire (GMCI).

Les opérateurs susmentionnés sont, désormais, habilités à soumettre des dossiers de demande d'attestations de valeur et de classement tarifaire à travers cette plateforme et ce, conformément à la procédure édictée par ma circulaire n° 2298/MFB/DGD du 12 avril 2024.

J'attache du prix à la stricte application de la présente qui prend effet pour compter du 08 novembre 2024 et toute difficulté éventuelle d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MFB/Cab
- DGMG
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

